VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN AUVERGNE

Qu'est ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience *(VAE)* est une procédure qui permet l'obtention de tout ou partie d'une certification professionnelle en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours d'activités salariées et bénévoles.

À qui s'adresse la VAE ?

La VAE s'adresse à toutes les personnes qui justifient d'au moins 1 an d'expérience professionnelle, à temps complet en continu ou non, en rapport avec le diplôme visé.

Pourquoi faire une démarche VAE ?

- Faire reconnaître mes compétences au travers d'un diplôme.
- Valider la maîtrise de mon poste et valoriser mon expérience professionnelle.
- Ouvrir de nouvelles perspectives à ma carrière.

Contacts
04 71 09 80 20 - vae@velay.greta.fr

Le Greta du Velay vous renseigne sur la prise en charge financière, la démarche et vous accompagne jusqu'à la validation.

académie Clermont-Ferrand
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GRETA DU VELAY
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

Validation des Acquis de l'Expérience